

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désiront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : La dynamite; récompense de \$4,000 offerte à toute personne qui donnera des renseignements propres à découvrir l'auteur ou les auteurs de l'explosion par la dynamite au palais législatif de Québec.—Charité de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.—La Gazette des Campagnes appréciée par un journal français publié à Paris : La Mosaïque.—Service pour le repos de l'âme de feu M. Jules Mailley, curé de Berthier de Montmaguy, décédé à Paris le 30 août dernier.

Causerie Agricole : Moyens de distinguer les divers terrains.

Sujets divers : Exposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet; liste des prix et noms des heureux concurrents à cette exposition.—Erreur à rectifier quant aux prix accordés à l'exposition de la Société d'agriculture du comté de Portneuf.—Réunion des membres de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.—La basse-cour aux champs.

Choses et autres : Les instruments de musique exhibés à la dernière Exposition Provinciale, par M. L. E. N. Pratte de Montréal.—Soins à donner aux abeilles en octobre.

Recettes : Manière de glacer un gâteau.—Destruction des rats et des souris.

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," depuis le 16 octobre (10e liste).—Révd M. C. Bacon, curé de l'Islet; Révd M. E. Frenette, curé de St Cyrille; M. Octave Frenette, Notre-Dame d'Hébertville; Révd M. C. Gagné, curé de Ste Angèle de Rimouski; Révd M. T. C. Duret, curé de la Rivière-au-Ronard, Gaspé.—Reçu \$8, soit \$134 depuis le 1er août.—Nos remerciements les plus sincères.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

LA DYNAMITE.

La Gazette Officielle de Québec contient la proclamation suivante :

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC. }
[L. S.]

THEO. ROBITAILLE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

L. O. TAILLON, } **A**T TENDU que, SAMEDI, le ONZIEME jour d'OCTOBRE courant, il a été fait une tentative de détruire le palais législatif de Notre Province de Québec, maintenant en construction; que cet acte a été commis par quelque personne malicieuse maintenant inconnue, et qu'il importe au bon ordre public qu'un pareil attentat ne reste pas impuni.

A CES CAUSES, nous offrons une récompense de QUATRE MILLE PIASTRES à toute personne n'étant pas le coupable, qui donnera des renseignements propres à faire découvrir et arrêter l'auteur ou les auteurs de cet attentat.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÊMOIN, Notre Fidele et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUINZIEME jour d'OCTOBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

J. BLANCHET,
Secrétaire.

Charité du Souverain Pontife.—Notre Saint Père le Pape Léon XIII renouvelle en vérité un des plus touchants et des plus symboliques miracles de Notre-